7ème année N° 26

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

Ministère de l'Agriculture

STATION REGIONALE
d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Ecole Nationale d'Agriculture
de Montpellier

Montpellier, le 26 juin 1959.

NOTE N° 7

EUDEMIS

(Deuxième génération)

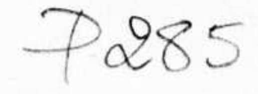
Le vol de papillons se produit à Baixas (Pyrénées-Orientales), Canet-d'Aude, St-André-de-Roquelongue (Aude), Canet, Montblanc, Montpellier-Grammont, Péret, St-Georges-d'Orques, Servian, Valros, Vendres (Hérault) et Salinelles (Gard).

En dehors des applications arsénicales encore possibles, le traitement préventif à base de D.D.T., Roténone ou autres ingrédients, est à effectuer immédiatement ; dans le cas d'emploi de produits d'action curative (Parathion, Diazinon, Malathion), le poudrage sera avantageusement retardé de quelques jours.

Dans les deux cas, on renouvellera l'opération une dizaine de jours après.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON



Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.